



## ORDONNANCE PERMANENTE

### OBJET

Culture de surface des plaies de siège de stades II, III et IV  
Culture des plaies opératoires ou traumatiques

### INDICATION

Plaies de siège ou de pression ou toute autre plaie (opératoire ou traumatique) surinfectée chez les patients du CHLG.

### CONTRE-INDICATION

Plaies escarrifiées (croûte noirâtre)

### APPLICATION

Infirmières (ers) travaillant au CHLG  
Infirmières (ers) auxiliaires après consultation auprès de l'infirmière (er).

### ORDONNANCE

Effectuer un prélèvement pour culture d'exsudat de la plaie, conformément à la technique 7.2 Prélèvements pour culture d'un ulcère de pression par écouvillonnage du cahier des techniques: retirer le pansement souillé, irriguer la plaie avec du salin-N à l'aide d'une seringue, éponger puis en manipulant de façon aseptique frotter et rouler l'écouvillon stérile (culturette) sur la surface et dans les replis de la plaie. S'il y a suppuration (pus visible suintant en un point de la plaie), toucher uniquement le pus à l'aide de l'écouvillon qu'on laisse s'imbiber du pus.

PROPOSÉ :

	_____ Dr Pierre-Jean Maziade Chef du service de microbiologie	_____ Date
	_____ Dr Yves Robitaille Chef du département de médecine spécialisée	_____ Date
	_____ Direction des soins infirmiers	_____ Date
	_____ Direction des services professionnels	_____ Date
ADOPTÉ :	_____ Exécutif du CMDP	_____ Date
APPROUVÉ :	_____ Conseil d'administration	_____ Date
En vigueur le :	_____	